

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 7 FEVRIER 2019

Le Conseil Municipal de la Ville de Nogent-sur-Oise dûment convoqué le 1 février 2019, s'est réuni le 7 février 2019 à 20h00 au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Présents :

Jean-François DARDENNE, Hervé ROBERTI, Valérie LEFEVRE, Claude ROBERT, Badia ZRARI, Michel DUPLESSI, Jean-Baptiste RIEUNIER, Malika KHAIR, Dominique LELONG, Djamel BENKHEROUF, Jacqueline CROIX, Louis AMIEL, Imen BOUHARB, Marie-José FURTADO, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Didier CARON, Mokhtar ALLOUACHE, Florence CASTINCAUD, Bernard CANISARES, Ginette DECOURTRAY, Monica GOMEZ, Mélanie HONOREZ, Alban JOPEK, Nellie ROCHEX, Claude COURTIN, Sawé ARPACI (présente à partir du point DEL2019_017)

Pouvoirs :

Sawé ARPACI à Jean-François DARDENNE (jusqu'au point DEL2019_016 inclus), Sonia VIARD à Valérie LEFEVRE, Ghislaine BEGENNE à Alban JOPEK, Abdellah BEL FAKIH à Nellie ROCHEX, Ahmed BENACHOUR à Claude COURTIN, Rehman QURESHI à Michel DUPLESSI (à partir du point DEL2019_004 au point DEL2019_017)

Absents :

Rehman QURESHI (jusqu'au point DEL2019_03 inclus), William MODJINOU

Secrétaire de séance : Monsieur Alban JOPEK

⑩ Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé par 23 voix pour et 4 abstentions (Claude Courtin ayant le pouvoir de BENACHOUR Ahmed, Nellie Rochex ayant le pouvoir de BEL FAKIH Abdellah). Absence de Valérie LEFEVRE (ayant le pouvoir de Sonia VIARD) lors du vote.

⑩ Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre en vertu de la délégation de pouvoirs accordée par le Conseil Municipal à son profit par délibération en date du 10 juillet 2017, en application de l'article L.2122 du Code général des collectivités territoriales.

Suite au décès de Monsieur Joël Prat, conseiller municipal délégué au développement durable et à la transition énergétique, une minute de silence est respectée.

INTERCOMMUNALITE

DEL2019 001 - Convention de mise à disposition de la digue de Creil-Nogent-sur-Oise à l'Entente Oise Aisne

Rapporteur : Monsieur Hervé ROBERTI

Le Conseil Municipal décide :

- d'accepter les termes du projet de convention de mise à disposition à titre gracieux de la digue Creil-Nogent-sur-Oise ci-annexé au profit de l'Entente Oise Aisne pour l'exercice de l'item « Défense contre les inondations » de la compétence GEMAPI, transféré par l'ACSO.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RELATIONS SOCIALES

DEL2019 002 - Modification du tableau des logements de fonction

Rapporteur : Madame Florence CASTINCAUD

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le nouveau tableau des logements et des fonctions ouvrant droit à attribution suivant :

⑩ Logements attribués par nécessité absolue de service :

Bâtiment	Adresse	Type
Complexe sportif Georges Lenne (logt 1)	Avenue de l'Europe	F4
Complexe sportif Georges Lenne (logt 2)	Avenue de l'Europe	F4
Gymnase des Coteaux	11 allée Georges Bizet	F4
Gymnase des Granges	4 allée Philéas Lebesgue	F4
Salle polyvalente	2 rue du Moustier	F4
Logement Cimetière	19 rue de l'Argillère	F4
Stade du Moustier (logt 1)	3 allée du Comte d'Archiac	F4
Stade du Moustier (logt 2)	3 allée du Comte d'Archiac	F4
Espace Culturel du Château des Rochers	1 rue Faidherbe (pavillon)	F3
Logement de gardien de l'Hôtel de Ville	19 rue du Dépôt	F5
Appartement	78 rue du Général de	F6

	Gaulle	
MAST	27 rue du Général de Gaulle	F3

Fonctions ouvrant droit à une attribution :

- Gardien et gardien remplaçant de bâtiment communal.
- Agent exerçant les attributions de directeur général adjoint chargé des services techniques.

⑩ Logements attribués par convention d'occupation précaire avec astreinte :

Bâtiment	Adresse	Type	Valeur locative	Loyer mensuel
G.S. Carnot	1 rue Hélène Boucher	F2	287,00 €	143,50 €
G.S. Paul Bert	9 rue Paul Bert	F5	908,00 €	454 €
	1 rue Voltaire	F3	413,00 €	206,50 €

Fonctions ouvrant droit à une attribution :

- Agents de surveillance de la filière technique assurant des astreintes de soirée et nuit en cas de problèmes publics divers.
- Astreintes en dehors des heures de travail pour assurer la fermeture des portes du square Philippe Decourtray et des toilettes publiques et l'ouverture et fermeture du cimetière en cas d'indisponibilité de l'agent chargé de cette fonction.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DEL2019 003 - Indemnité de surveillance de cantine

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel ZAKHARTCHOUK

Le Conseil Municipal décide :

- de modifier la délibération du 19 novembre 2018 relative à l'indemnité de surveillance des cantines (DEL2018_054) dans les termes suivants :

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de fixer la rémunération des enseignants participant à la surveillance des enfants pendant le temps du midi conformément aux dispositions prévues par le décret 66-787 du 14 octobre 1966 fixant les taux de rémunération de certains travaux supplémentaires effectués par les personnels enseignants du premier degré en dehors de leur service normal et de leur appliquer le taux horaire figurant en dernier lieu dans la note de service du ministre de l'éducation nationale 2016-030 du 8 février 2017.

Ce montant sera revalorisé dans les conditions prévues par le décret 66-787 sus visé.

Les enseignants concernés sont :

- M. Olivier CARRE,
- M. Olivier PATOUX,
- Mme Cécile PODEVIN.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DEL2019 004 - Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Monsieur Michel DUPLESSI

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver les modifications suivantes au tableau des effectifs :

Créations :

- 1 poste d'emploi fonctionnel de directeur général adjoint des services chargé de la culture et des sports,
- 1 poste d'emploi fonctionnel de directeur général adjoint des services chargé de l'action sociale et des solidarités,
- 1 poste de technicien adjoint au responsable de la régie Bâtiments au centre de ressources municipales,
- 1 poste de gardien brigadier de police municipale agent de police au service Police municipale.

- D'acter le reclassement suivant des agents relevant du cadre d'emploi des éducateurs de jeunes enfants :
le grade d'éducateur de jeunes enfants devient éducateur de jeunes enfants de 2ème classe et le le grade d'éducateur de jeunes enfants principal devient éducateur de jeunes enfants de 1ère classe .

- D'inscrire les crédits correspondants au budget de la commune (chapitre 012).

Le rapport est adopté avec :

Pour : 30

Contre : 1

Djamal BENKHEROUF

JEUNESSE ET JEUNES ADULTES

DEL2019 005 - Rectification d'une erreur matérielle fixant les tarifs du séjour ski 2019, délibération du 10 décembre 2018

Rapporteur : Madame Badia ZRARI

Le Conseil Municipal décide :

- De rectifier l'erreur matérielle dans le tableau en annexe de la délibération DEL2018_88 en date du 17 décembre 2018 fixant les tarifs du séjour ski.
- D'approuver la modification du tarif précité, ci-joint en annexe.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DEL2019 006 - Participation 2018 au C.E.R SNCF

Rapporteur : Monsieur Jean-François DARDENNE

Le Conseil Municipal décide :

D'autoriser le versement de la participation 2018 de 5 386,50 € au profit du C.E.R SNCF, calculée sur la base de 3,50 € par enfants accueillis et par jour, pour un nombre total de journées de 1 539.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

SPORTS

DEL2019 007 - Utilisation des salles communales - campagnes électorales 2019

Rapporteur : Monsieur Didier CARON

Le Conseil Municipal décide :

-D'accorder la gratuité pour l'utilisation des salles du bas du Château des Rochers, du Marché Couvert, Marcel Zanetti, Bodrelot, Charpentier, ainsi que celle du Moustier en fonction des disponibilités, par les partis politiques durant toute la durée de la campagne électorale 2019.

Il est rappelé que ces utilisations devront s'inscrire dans le respect du règlement d'utilisation de ces salles et que cette utilisation ne sera possible que jusqu'à 23 heures pour les salles du Château des Rochers, Charpentier, Bodrelot et du Moustier, et 22 heures pour la salle Marcel Zanetti.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DEL2019 008 - SOIRÉE ROLLER - TARIFS

Rapporteur : Monsieur Michel DUPLESSI

Le Conseil Municipal décide :

-De mettre en place une participation financière de 5 euros par personne pour la soirée roller disco qui se déroulera le samedi 16 mars 2019 au marché couvert.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

VIE ASSOCIATIVE

DEL2019 009 - subvention à l'association NSO production - so jazz festival

Rapporteur : Madame Valérie LEFEVRE

Le Conseil Municipal décide :

d'octroyer une subvention de 15 000 EUROS à l'association « nso production » afin d'organiser la première édition du « so jazz festival ».

Le rapport est adopté à l'unanimité.

PATRIMOINE ET ADMINISTRATION

DEL2019 010 - Rajout de tarifs pour les locations de salles

Rapporteur : Madame Malika KHAIR

Le Conseil Municipal décide :

-D'approuver les tarifs des salles Bodrelot, Charpentier, avenue du 8 mai et Zanetti pour les entreprises privées et les extérieurs,
Voir le tableau ci joint

Ces tarifs seront rajoutés au tableau initial.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DEL2019 011 - Parc Nature MARAIS MONROY – Acquisition des parcelles AK 52 et 53 - Madame TERNOIS Christiane

Rapporteur : Madame Florence CASTINCAUD

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'acquisition des parcelles cadastrées AK 52 et 53, d'une superficie totale de 478 m², situées au lieudit « Marais Monroy », appartenant à Madame TERNOIS Christiane, pour un montant fixé à 3 610 €, dans le cadre de la création d'un parc nature sur le lieudit « Marais Monroy »,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DEL2019 012 - PRU QUARTIER DES ROCHERS – Acquisitions de box de stationnement – Bâtiment K

Rapporteur : Monsieur Claude ROBERT

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les acquisitions de box de stationnement du bâtiment K de la copropriété « la Commanderie » appartenant aux propriétaires suivants :
 - Lot N° 233, appartenant à Monsieur et Madame KESKIN, pour un montant de 3 000 €,
 - Lot N° 234, appartenant à Monsieur et Madame AMRAOUI, pour un montant de 3 000 €.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DEL2019 013 - Acquisition parcelle BC 119 - Rue du Général de Gaulle - Madame ABECASSIS et Monsieur LESUEUR

Rapporteur : Monsieur Alban JOPEK

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'acquisition, à l'euro symbolique, d'une partie de la parcelle cadastrée BC 119, située entre le 22 et le 24 de la rue du Général de Gaulle, d'une superficie de 22 m², appartenant à Madame ABECASSIS Elise et Monsieur LESUEUR Olivier, dans le cadre du projet d'élargissement de voirie de la rue du Général de Gaulle,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DEL2019 014 - Cession à Monsieur et Madame AMRAOUI - Parcelle cadastrée AK 218

Rapporteur : Monsieur Alban JOPEK

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la cession de la parcelle cadastrée AK 218, d'une superficie de 409 m², située rue Désiré Véret, au profit de Monsieur et Madame AMRAOUI domiciliés à Nogent-sur-Oise sis 2B allée de la Tuilerie, pour un montant de 8 500 €. Il est précisé que ce terrain est inconstructible du fait de ces caractéristiques techniques, notamment en terme d'accès.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

COMMANDE PUBLIQUE - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

DEL2019 015 - Délégation du pouvoir de saisine de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) au Maire

Rapporteur : Monsieur Didier CARON

Le Conseil Municipal décide :

- De charger Monsieur le Maire, par délégation, de saisir la Commission Consultative des Services Publics Locaux dès lors que cette formalité s'avérerait nécessaire, en application de l'article L.1413-1 du CGCT.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DEL2019 016 - Attribution des accords-cadres de fourniture de produits et accessoires d'entretien

Rapporteur : Monsieur Hervé ROBERTI

Le Conseil Municipal décide :

- de confirmer l'attribution des lots 1, 2, 3 et 4 de l'accord-cadre de fourniture de produits et accessoires d'entretien à la Société HYGIE PROFESSIONNEL, conformément à la décision émise par la commission d'appel d'offres,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes d'engagement et tous les documents y afférent.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

FINANCES

DEL2019 017 - Subvention de soutien au Comité de défense et de promotion de la santé et des hôpitaux publics de Creil et de Senlis

Rapporteur : Monsieur Louis AMIEL

Le Conseil Municipal décide :

- d'octroyer une subvention de fonctionnement de 500 euros au Comité de défense et de développement du Centre Hospitalier de Creil pour contribuer au combat concernant la prise de décision de fermeture de la maternité de Creil de l'ARS, le 8 janvier 2019.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DEL2019 018 - Rapport d'orientation budgétaire 2019

Rapporteur : Monsieur Jean-François DARDENNE

Le Conseil Municipal décide :

- De prendre connaissance du rapport d'orientation budgétaire 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Pour Extrait Conforme
Le Maire,

Jean-François DARDENNE